



Litige dans la vente de notre société

Par **Laurent**, le **27/07/2010** à **18:33**

Bonjour,

ma femme (inscrite comme artisan) a créé un petit magazine fonctionnant grâce à la publicité. (société en nom propre)

Le 15 janvier 2009, la vente de son magazine a été signée, une nouvelle société a été créée dont ma femme devenait la co-gérante, les conditions étaient les suivantes : la nouvelle SARL rachetait son affaire en 4 versements de 15.000 euros à dates pré-établies, et en cas de retard de paiement, la totalité devrait alors être versée.

A ce jour les deux dernières échéances n'ont jamais été versées, ma femme a été contrainte de démissionner de son poste, sans n'avoir jamais touché la rémunération promise, et ce pendant plus de 6 mois (!) et nous voilà sans savoir vers qui nous tourner, et sans ressources financières suffisantes pour lancer une procédure.

Les sommes dûes s'élèvent à plus de 44 000 euros. Nous sommes prêt à consentir un % sur le montant récupéré à l'avocat qui nous aidera. Mais nous ne savons pas vers qui nous tourner.

Par avance merci de nous apporter un de lumière.

Laurent